

Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité et environnement

CSE - Les missions Santé et Sécurité des Membres du Comité Social et Economique

Validation :

Attestation de formation

Lieu(x) :

Moirans, Montbonnot, Entreprise

Durée :

3 jours (21h)

Les + de la formation

- Une formation axée sur la pratique et le partage d'expériences
- Jeux de rôle : interaction entre stagiaires et formateurs
- Formation animée par des préventeurs sécurités agréés IPRP
- Une formation qui tient compte de la jurisprudence et de la réactualisation de la réglementation

Public :

- Membre du CSE
- Membre de la Commission Santé Sécurité au Travail du CSE

Prérequis :

Aucun prérequis

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Méthode(s) : études de cas pratiques, travail de groupe, exercices d'évaluation de risque à partir de vidéo, de photos et éventuellement dans les ateliers de l'entreprise
- Moyen(s) : support théorique complet fourni sur clés USB

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Modalités de suivi : Attestation des acquis
- Modalités d'évaluation : Exercices pratiques et QCM

Intervenants :

- Tous nos intervenants sont issus du secteur industriel
- Intervenants agréés IPRP : Intervenants en Prévention des Risques Professionnels reconnu INRS
- Recrutement et évaluation annuelle des intervenants selon notre processus qualité ISO 9001

OBJECTIFS

La mise en place du CSE devra être effective **au plus tard le 01/01/2020**. Les nouveaux membres élus devront être capables de :

- Exercer les missions hygiène, santé et sécurité selon les règles de fonctionnement prévues par la loi
- Analyser les conditions de travail et les risques professionnels
- Analyser les accidents du travail et les incidents et formuler des actions d'amélioration
- Communiquer avec les acteurs externes, la direction, les autres salariés pour promouvoir la prévention

Formation construite sur des **misés en situation et des études de cas pratiques**.

PROGRAMME

Exercer les missions hygiène, santé et conditions de travail selon les règles de fonctionnement prévues par la loi

- Vision d'ensemble des rôles et missions générales du CSE
- Les moyens, les droits et les obligations des membres
- Les relations avec les acteurs internes et externes de la prévention: service santé au travail, CARSAT, Inspection du travail, DREAL....
- Cas particuliers: Commission santé sécurité, DUP, regroupement, instance de coordination....
- L'étendue des missions du CSE en hygiène, santé et sécurité au travail
- Le respect des obligations d'hygiène, de santé et de sécurité
- Le suivi les accidents et les maladies professionnelles
- L'organisation des visites périodiques du CSE
- La gestion des situations exceptionnelles
- Le suivi de la politique de prévention de l'employeur

Analyser les conditions de travail et les risques professionnels

- L'évaluation des risques professionnels et le document unique, facteurs de risques spécifiques (pénibilité)
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle) dont les risques psychosociaux
- **Analyser les conditions de travail et les risques professionnels et formuler des actions d'amélioration**
- L'enquête du CSE, apprentissage de la méthode de l'arbre des causes: recueil des faits, construction de l'arbre
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

Communiquer avec les acteurs externes, la direction, les autres salariés pour promouvoir la prévention

- Les informations en hygiène, santé sécurité obligatoires de la direction vers le CSE
- Les consultations obligatoires en santé sécurité du CSE (dont le bilan et le programme annuels de l'employeur)
- Le CSE, moteur de la prévention : la promotion du rôle de l'instance, la promotion de la prévention
- La communication hygiène santé sécurité envers les salariés : légitimer le dialogue social sur les conditions de travail

La veille réglementaire et technologique : se tenir informé (les sites Internet pertinents)

ORGANISATION

Interentreprises, Intra-entreprise